

N°2025/28

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30/06/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 20

Date de la Convocation : 24/06/2025

**OBJET : APPROBATION DES TRAVAUX DE
RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE
ARMAND GARDIN ET DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FARDA.**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'état de l'éclairage du stade Armand Gardin, qui n'a fait l'objet d'aucun travaux depuis des décennies. Il précise que les équipements actuels ne sont plus fonctionnels et ne correspondent plus aux normes en vigueur. Les luminaires sont constitués d'ampoules mercures, un modèle qui n'est plus en vente rendant impossible son remplacement. Par conséquent, l'Auxiloise et les habitants de la commune ne peuvent plus profiter de cet équipement dès la fin de journée notamment l'hiver. Cet équipement ne peut plus accueillir d'entraînement du mois d'octobre au moi d'avril.

Monsieur le Maire précise que ce projet permettra de soutenir l'accès à des services et des équipements de qualité, et d'encourager la pratique du sport. De plus, cette rénovation vise à relever le défi de la performance énergétique, contribuant ainsi à limiter la consommation énergétique de la commune.

Au regard des éléments précités, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les travaux de rénovation de l'éclairage du stade Armand GARDIN.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 32 110,00 € HT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter le concours du Conseil Départemental, au titre du FARDA 2025, à hauteur de 15 % du montant hors taxes des travaux, avec un plafond de subvention de 200 000 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (20 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **SE PRONONCE** favorablement sur la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage du stade Armand GARDIN pour un budget prévisionnel de 32 110,00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de dispositif « Accompagnement aux projets structurants et patrimoniaux communaux » dans le cadre du FARDA auprès du Conseil départemental à hauteur de 15 % du montant hors taxes des travaux,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré les mois, jours et an que dessus et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 30/06/2025

Le Maire,



Henri DEJONGHE